

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Carlo HEUERTZ, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

### 1) Correspondance.

/

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

/

### 3) Organisation du cours « Art à l'école ».

Le Collège échevinal propose d'organiser un cours « Art à l'école » destiné aux élèves de la Commune de Frisange.

Monsieur Courtois demande si les cours sont organisés immédiatement après l'école ou l'après-midi et s'il est prévu d'établir une convention Pedibus.

Monsieur Beissel explique que le cours a lieu l'après-midi à Aspelt dans les anciennes salles de classe de l'éducation précoce et qu'il est impossible d'assurer le transfert des élèves. Les parents doivent amener leurs enfants durant une phase de transition, en attendant que tous les élèves et toutes les activités scolaires et parascolaires soient regroupés sur un même campus à Frisange.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'organiser un cours de peinture « Art à l'école » pour les élèves de la Commune de Frisange à partir du mois de janvier 2025, d'engager une monitrice pour tenir ces cours, de fixer les honoraires à 75 € par heure et d'imputer les frais sur l'article budgétaire 3/890/642800/99002 relatif au cours de peinture pour enfants.

Vote : 11x pour

### 4) Fixation des droits d'inscription relatifs au cours « Art à l'école ».

Le Conseil communal décide à l'unanimité de fixer les droits d'inscription pour le cours de peinture « Art à l'école » à 50 € par personne et d'imputer ces recettes sur l'article

budgétaire 3/890/642800/99002 relatif au cours de peinture pour enfants de l'exercice 2025.

Vote : 11x pour

#### **5) Fixation d'une taxe pour la vente de livres.**

Monsieur Beissel informe le Conseil communal qu'à l'occasion de l'inauguration du château d'eau rénové de Hellange, Monsieur Jean-Paul Meyer a écrit un livre « Die Geschichte des Hellinger Wasserturms und seine Renovierung ». Le livre a été édité sous le patronage de la Commune de Frisange et le Collège échevinal propose de fixer le prix de vente du livre à 25 € par livre.

Monsieur Gaffinet propose de charger la Commission culturelle de l'élaboration d'un règlement relatif au financement de publications par la Commune, afin d'encourager d'autres personnes à publier un livre au sujet de la Commune ou des environs.

Monsieur Beissel considère qu'un tel règlement n'est pas nécessaire. Si quelqu'un contacte la Commune au sujet de l'édition d'un livre, le Collège échevinal soutiendra le projet avec plaisir.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente du livre « Die Geschichte des Hellinger Wasserturms und seine Renovierung » à 25 € par livre et d'imputer ces recettes sur l'article budgétaire 2/839/706080/99002 relatif à la vente de livres.

Vote : 11x pour

#### **6) Fixation d'une taxe pour les frais de port en cas d'envoi d'un livre.**

Le Conseil communal décide à l'unanimité de fixer la taxe pour les frais de port en cas d'envoi d'un livre à 5 € et d'imputer ces recettes sur l'article budgétaire 2/839/706080/99002 relatif à la vente de livres.

Vote : 11x pour

#### **7) Approbation d'un règlement de circulation.**

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le règlement temporaire de la circulation sur la rue « Robert Schuman-Strooss » à Frisange du 25 au 31 octobre 2024 inclus, afin de brancher le campus scolaire aux réseaux d'eau et de gaz.

Vote : 11x pour

### **8) Approbation d'un contrat de bail.**

Monsieur Beissel soumet au Conseil communal le contrat de bail signé avec les locataires de la maison sise à 32, Péiter vun Uespelt-Strooss à Aspelt. En effet, le contrat de bail existant a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 pour permettre aux locataires de terminer la rénovation de la maison qu'ils ont acquise avant de déménager.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel explique qu'il n'est pas encore décidé si la maison est remise en location par la Commune ou par l'intermédiaire de l'Office social. La maison se trouve dans un bon état.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail signé entre l'Administration communale de Frisange et Monsieur et Madame Uka et d'imputer la recette sur l'article budgétaire 2/611/708212/99001 relatif aux loyers et charges locatives provenant de la location de logements au prix du marché.

Vote: 11x pour

### **9) Commission pour jeunes – nomination d'un membre.**

Sur proposition du Collège échevinal, le Conseil communal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Charel Rossi comme membre de la Commission pour jeunes.

Vote : 11x pour

### **10) Commission culturelle – démission et nomination d'un membre.**

À la suite de la démission de Madame Alice Kreintz-Dennewald de la Commission culturelle et sur proposition d'un nouveau membre par le parti LSAP, le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Alice Kreintz-Dennewald et de nommer Madame Sylvie Bonne comme nouveau membre de la Commission culturelle.

Vote : 11x pour

### **11) Commission sportive - démission et nomination d'un membre.**

À la suite de la démission de Madame Mady Stremmer-Pelzer de la Commission sportive, le Collège échevinal propose Monsieur Tom Holtzem comme nouveau membre.

Monsieur Courtois demande pourquoi la Commune n'a pas procédé à un appel à candidatures.

Monsieur Beissel répond que Monsieur Holtzem avait posé sa candidature dès le départ et n'avait pas été retenu lors de l'élection des membres. Il confirme que cette façon de procéder est en accord avec la réglementation communale en vigueur.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Mady Stremmer-Pelzer Mady et de nommer Monsieur Tom Holtzem comme nouveau membre de la Commission sportive.

Vote : 11x pour

### **12) Commission du vivre-ensemble interculturel – démission et nomination d'un secrétaire.**

À la suite de la démission de Madame Carole Klepper de ses fonctions de secrétaire de la Commission du vivre-ensemble interculturel, le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Carole Klepper et de nommer Madame Julie Filing comme secrétaire de la Commission du vivre-ensemble interculturel.

Vote : 11x pour

### **13) Épargne scolaire pour l'année 2024/2025.**

Le Conseil communal décide à l'unanimité de verser à chaque élève du cycle 2.1 le montant de 50 € de la part de la Commune sur le livret d'épargne offert par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, de prévoir cette dépense lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2025 et de l'imputer sur l'article budgétaire 3/930/648330/99001 relatif à l'épargne scolaire.

Vote : 11x pour

#### **14) Subside spécial pour l'UGDA.**

Le Collège échevinal propose de soutenir financièrement l'UGDA pour organiser le 40<sup>e</sup> concours luxembourgeois pour jeunes solistes en date du 10 novembre 2024. Étant donné que 7 jeunes solistes de la Commune de Frisange participent au concours, il propose de faire un don de 300 € en tant que protecteur du concours.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside spécial de 300 € à l'école de musique de l'UGDA dans le cadre de l'organisation du 40<sup>e</sup> concours luxembourgeois pour jeunes solistes et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/111/615243/99001 relatif aux menues dépenses imprévues du Collège échevinal.

Vote : 11x pour

#### **15) Subside spécial pour la LASEP.**

Sur proposition du Collège échevinal, le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside spécial de 1000 € au comité central de la LASEP et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/930/648110/99001 relatif au subside pour la LASEP.

Vote : 11x pour

#### **16) Droits de préemption.**

/

#### **17) Questions orales au Collège échevinal.**

Monsieur Gaffinet demande quand commenceront les travaux de réaménagement du carrefour à Aspelt. En effet, la Commune a déjà commencé les travaux d'aménagement des infrastructures souterraines et plusieurs citoyens se plaignent du désordre.

Monsieur Beissel informe que l'Administration des ponts et chaussées n'a pas encore de date fixe, mais a déjà lancé des soumissions publiques. Monsieur Beissel se renseignera à ce sujet et met en même temps en garde que la situation deviendra plus chaotique une fois les travaux de réaménagement entamés.

Monsieur Gaffinet a constaté qu'au niveau du P&R à Frisange, les arbres et haies ont été enlevés et demande si le projet de construction d'un parking sur plusieurs étages sera prochainement réalisé.

Monsieur Beissel explique que dans une première phase, les travaux d'aménagement du terrain sont réalisés. Les travaux de construction du parking, pour lesquels un permis de bâtir doit être délivré par la Commune, seront réalisés dans une deuxième phase.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que les citoyens se plaignent dans l'application hoplr des excès de vitesse dans les quartiers résidentiels. Il demande si le Collège échevinal a prévu une action à ce sujet.

Monsieur Beissel se renseignera auprès d'autres communes pour savoir comment elles règlent ce problème. Il donne l'exemple du Parc Lésigny, où la Commune avait installé des ralentisseurs, qui ont dérangé les habitants en raison des nuisances sonores générées. Lors des travaux de renouvellement de l'asphalte, les ralentisseurs ont été enlevés. Monsieur Beissel déplore que la Commune doive régulièrement constater que bon nombre de gens ne respectent ni les règles ni leurs concitoyens.

Monsieur Courtois demande que Monsieur Beissel donne, au début de chaque séance, un bref aperçu de la situation financière de la Commune.

Monsieur Beissel informe le Conseil communal que la Commune dispose actuellement de 7 millions d'euros sur ses comptes bancaires. Il est prévu que la participation financière au CGDIS diminue prochainement et que la dotation de l'État augmente légèrement. La Commune est donc en bonne santé financière.

Monsieur Meyer demande si Madame Stremler-Pelzer est également remplacée dans la Commission culturelle à la suite de sa démission.

Monsieur Beissel explique que le poste devenu vacant est à occuper par un membre d'une association locale. Il demandera aux associations de proposer un nouveau membre.

À la suite de la mise en place d'un abribus au niveau de l'arrêt de bus à côté de l'église à Hellange, Monsieur Meyer demande s'il est prévu d'installer également un abribus de l'autre côté de la rue.

Monsieur Beissel répond qu'il est prévu d'y installer un abribus, mais il doit se renseigner pour avoir plus de détails à ce sujet.

Monsieur Meyer informe que la connexion wifi ne fonctionne plus dans le centre polyvalent à Hellange.

Monsieur Beissel répond que la Commune se trouve dans une phase de transition entre deux prestataires et que les problèmes devraient être résolus sous peu.